

Qu'est-ce que sont les points de priorité pour un logement social (Wallonie) ?

Mise à jour : Vendredi 30 avril 2021

Région wallonne

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

Le but des points de priorité est d'attribuer les logements sociaux par des critères objectifs et éviter les abus. Il établit un **classement entre les candidats pour l'attribution des logements**.

Certains candidats sont dans des situations plus compliquées que d'autres (par exemple, les sans-abris, les personnes dont le logement a été incendié, etc.). En fonction de leur situation, ils reçoivent des points de priorité. Ces points leur permettent d'être **mieux classés dans la liste d'attente**.

Un tableau de points de priorité a été établi par la Région wallonne et doit être respecté par toutes les SLSP.

Lorsqu'un candidat s'inscrit, il peut apporter les preuves de sa situation pour obtenir des points de priorité qui y sont liés. La SLSP va calculer le nombre de points de priorité auxquels il a droit.

Pour plus d'informations, voyez le tableau dans les documents types.

Attention, les points ne se cumulent pas à l'infini. Pour plus d'infos, voyez la fiche [Comment calculer mes points de priorité pour un logement social \(Wallonie\) ?](#)

Attention, une SLSP ne peut pas avoir ses propres règles de priorité.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

[Article 17 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.](#)

Les documents types

[Qu'est-ce que sont les points de priorité pour un logement social \(Wallonie\) ?](#)

[Tableau de synthèse : Les points de priorité pour l'attribution d'un logement social \(Région wallonne\).](#)

[Qu'est-ce que sont les points de priorité pour un logement social \(Wallonie\) ?](#)

